



# RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL  
DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

n° 16  
janvier 2022



## Sortir

La Cité internationale de la langue française :  
un atout majeur pour notre territoire

## Vie pratique

Nouvelle tarification pour les déchets

## Territoire d'entreprises

Foire-Expo Retz-en-Valois : retour en images



Inclus :  
L'agenda  
de la Communauté  
de Communes



Retrouvez dans votre boîte aux  
lettres votre régllette de tri pour  
savoir où jeter vos déchets !

# Sommaire

**Brèves**.....p.3 et 4

**Vie pratique**.....p.5 à 11

- La CCRV change ses horaires !
- Plan pluriannuel d'investissement pour les travaux de voirie
- Collecte des déchets : les changements à venir
- Environnement : nouvelle collecte d'amiante
- PLUi/RLPi : où en sommes-nous ?
- Adoption du Programme Local de l'Habitat
- Travaux d'assainissement à Vic-sur-Aisne
- Découvrez la permaculture au Relais Nature du Fournet

**Territoire d'entreprises**.....p.12

- Foire-Expo Retz-en-Valois : retour en images

**Sortir & découvrir**.....p.13 à 17

- Atlas de la biodiversité : une nouvelle action pour le patrimoine naturel
- La Cité internationale de la langue française : un atout majeur pour le Valois
- Quand le grand Molière venait jouer à Villers-Cotterêts
- Les sorties 2022 de l'Office de tourisme
- Boutique de l'Office de tourisme : de nouveaux produits locaux disponibles
- Découvrez les trésors de nos communes : Montgobert et Ressons-le-Long

**Agenda**.....p.18 et 19

- Agenda des communes

**Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes**

**Directeur de la publication:** Alexandre de Montesquiou

**Rédaction en chef:** service communication

**Conception et réalisation:** DonCameleon.fr

**Impression:** Alliance partenaire graphique

**Illustration de Couverture :** Vue projetée de l'angle nord-est du logis royal depuis le jardin des dames

© Olivier Weets architecte SARL, architecte en chef des monuments historiques

**Photographies:** © Droits réservés: Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ; © Adobe Stock

**N°:** 2553-9426 (imprimé)

**N° ISSN:** 2777-8509 (en ligne)



**Alexandre de Montesquiou**  
**Maire de Montgobert**  
**Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois**

L'année 2022 sera marquée par un événement majeur, voire historique pour notre territoire avec l'ouverture au public, à l'automne, de la Cité internationale de la langue française souhaitée par le Président de la République.

Le travail remarquable mené par le Centre des monuments nationaux aura alors permis tout à la fois la rénovation du château et la conception d'un parcours de visite autour de son histoire et de la langue française.

La Cité constituera la pierre angulaire de la politique touristique et culturelle du Valois et du Soissonnais, sur

laquelle travaillent en partenariat étroit de très nombreux élus des différentes intercommunalités de l'Aisne et de l'Oise. Retrouvez l'article dédiée en page 14.

Autre sujet moins séduisant mais essentiel pour la transition écologique : l'optimisation du service des déchets. Celle-ci a pour objectif de réduire notre production de déchets (plus de tri, moins de gâchis) mais aussi de maîtriser le plus possible l'évolution du coût de leur collecte et de leur traitement.

Après la simplification des consignes de tri, la Tarification Eco-responsable va être mise en place progressivement sur deux ans.

Dans cette perspective, une enquête en porte-à-porte sera réalisée dès cette année. Nos agents viendront à votre rencontre afin de définir avec vous vos besoins, vous donner toutes les explications nécessaires et vous fournir un nouveau bac de déchets ménagers équipé d'une puce électronique. À partir de 2024, cette puce permettra de faire correspondre votre facture à votre production réelle. Toutes les informations en pages 6 et 7.

La lecture de votre journal vous présentera également plusieurs actions menées par votre collectivité dans le cadre de ses compétences :

- Finalisation du Programme Local de l'Habitat et déploiement de nouvelles aides en faveur des personnes âgées (p 9) ;
- Travaux de rénovation d'assainissement collectif à Vic-sur-Aisne (p 10) ;
- Promotion des talents des entreprises du territoire avec la Foire-Expo qui a accueilli, le 2 octobre 2021, plus de 1 500 visiteurs et plus de 100 entreprises dans le Parc du Château (p 12).

Je vous souhaite, à tous et à toutes, une très belle et heureuse année 2022, pleine de joie, de santé, de sérénité et de réussite tant personnelle, familiale que professionnelle.

## Dématérialisation des demandes d'urbanisme

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans ce cadre, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) déploie ce dispositif numérique afin de permettre à ses habitants et ses 54 communes de déposer gratuitement leurs demandes d'urbanisme par voie dématérialisée. Rendez-vous sur le site internet de la CCRV pour déposer votre dossier.

### Pour tout renseignement

03 23 96 61 25 ou [pole.adt@retzenvalois.fr](mailto:pole.adt@retzenvalois.fr)



© Designed by jemastock / Freepik



## La fibre accessible sur l'ensemble du territoire Retz-en-Valois

Depuis fin août 2021, le déploiement de la fibre est effectif sur l'ensemble des 54 communes de la CCRV.

Ce déploiement rapide a été rendu possible grâce au cofinancement de la Communauté de Communes qui prend en charge la participation financière des communes : soit une contribution de 6 496 360 € pour un coût total de travaux de 19 710 260 €.

### Un numéro vert est mis à disposition des habitants pour tout renseignement ainsi qu'un site internet

0 801 907 717 (Service et appel gratuits)  
[www.aisne-thd.fr](http://www.aisne-thd.fr)

## Rencontre inter-entreprises

Après de longs mois d'absence dus à la crise sanitaire, les rencontres inter-entreprises reprennent ! La prochaine aura lieu le jeudi 17 mars au Lycée des Métiers Château Potel à La Ferté-Milon sur le thème de « l'Économie circulaire ». Cette rencontre se déroulera en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aisne et de Valor'Aisne (Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers).

### Pour tout renseignement

Alexandre Clément, Chargé de développement économique :  
03 23 96 61 26 ou [a.clement@retzenvalois.fr](mailto:a.clement@retzenvalois.fr)





## Nouvelles assistantes maternelles

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) souhaite la bienvenue à :

- Jessica CHANTREUX à Vic-sur-Aisne
- Virginie DUMONT à Villers-Cotterêts
- Mélodie FLAMANT à Villers-Cotterêts
- Laurine FOUCHER à Villers-Cotterêts
- Sandrine GABRIEL AGAPOV à Villers-Cotterêts
- Virginie LOPES SILVA à Villers-Cotterêts
- Yasmina MENSOURI à Villers-Cotterêts
- Julie SPOLMAYEUR à Tartiers
- Charlotte TRANCHARD à La Ferté-Milon

Pour tout renseignement veuillez contacter le Relais Assistants Maternels qui se situe rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts

03 23 96 61 30 ou par mail ram@retzenvalois.fr

## Découvrez les nouvelles entreprises du territoire !

De nouvelles entreprises s'installent sur Retz-en-Valois. Bienvenue !

- **Au Terroir Gourmand** : épicerie fine  
4 rue de Verdun à Villers-Cotterêts
- **A2J Plomberie, plombier/chauffagiste** à Vic-sur-Aisne  
06 58 48 77 75 ou a2jplomberie@gmail.com
- **Diag Immo RP** : diagnostic immobilier à Ambleny - 06 36 41 95 28 ou diagimmorp@gmail.com
- **Évasion Exotique** : vente de produits alimentaires exotiques (afro-caribéens) rue du Val d'automne à Villers-Cotterêts, passez commande sur leur site evasionexotique.fr et récupérez vos produits le jour-même.
- **Méca Dom** : entretien et réparation de véhicules à domicile dans un rayon de 40km autour de Villers-Cotterêts  
06 46 36 26 08
- **PNP Esthétique Auto** : nettoyage véhicules, protection carrosserie, vitres, plastiques...  
Route de Nouvron - 02290 Berny-Rivière - 06 52 53 36 86
- **Shade by Fanny** : prestation d'esthétique et centre de formation aux techniques d'esthétisme à La Ferté-Milon  
Rendez-vous sur www.shadebyfanny.com ou appelez au 06 52 56 32 62
- **Taxi Ressons 02** : transport de personnes pour tout type de trajets à Ressons-le-Long et jusqu'à Paris et aéroport Roissy-Charles de Gaulle - 06 59 63 21 55 ou taxi.ressons@gmail.com



## Déchets : distribution de sacs de pré-collecte

Dans le cadre de la simplification des consignes de tri, la CCRV vous offre un sac destiné à la pré-collecte. Il vous servira à stocker vos déchets avant de les déposer dans votre bac jaune. Il peut être également utilisé pour le verre. Ce sac sera distribué dans votre boîte aux lettres, courant mars, accompagné de votre calendrier de collecte pour la période d'avril à décembre 2022.

# La CCRV change ses horaires !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de Communes a élargi les horaires d'ouverture de certains de ses services.  
Objectif : faciliter l'accès aux services publics de votre collectivité !

## Ce changement concerne les services administratifs que sont :

### Siège de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

9 rue Marx Dormoy - BP 133  
02603 Villers-Cotterêts Cedex  
03 23 96 13 01

### Antenne de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

2 et 4 rue Saint-Christophe  
02290 Vic-sur-Aisne  
03 23 55 46 54

### Pôle Aménagement du Territoire

35 rue du Général Leclerc  
02600 Villers-Cotterêts  
03 23 96 61 25

### Services Techniques

Impasse du Chênois  
02600 Villers-Cotterêts  
03 23 96 99 84

## Nouveaux horaires

### Du lundi au jeudi

8h30-12h15 / 13h30-17h30

### Vendredi

8h30-12h / 13h30-16h30

N'hésitez pas à vous abonner à notre page pour suivre l'actualité de votre Communauté de Communes !



## Plan pluriannuel d'investissement pour les travaux de voirie

La Communauté de Communes entretient 200 km de voiries communautaires réparties sur 45 communes du territoire. Afin de définir un programme d'entretien des routes dont elle a la charge, la CCRV a réalisé un diagnostic pour définir son plan pluriannuel d'investissement (PPI) de voirie.

Dans le cadre de la mise en place de ce PPI, un recensement des caractéristiques et des divers équipements des voies concernées a été réalisé. Celui-ci a permis d'évaluer les différentes dégradations ou déformations dans le but d'établir un état des lieux très précis des chaussées.

En parallèle, et avec l'aide de chaque mairie concernée, les diverses voies ont été classées en 3 catégories selon l'intensité du trafic : faible, moyen et fort (celui-ci étant uniquement affecté aux routes empruntées par les bus scolaires ou aux voies des Zones d'Activité Commerciale (ZAC)).

À partir de ce classement, la CCRV a pu ainsi établir la liste des travaux à effectuer en fonction de leur importance et estimer les coûts d'investissement. Un budget de 400 000 € par an a donc été alloué sur 10 ans, pour permettre la réfection de la moitié de la voirie communautaire (soit en moyenne 10 km rénovés par an).



# Collecte des déchets : les changements à venir

Leur devenir, les nouvelles consignes de tri mais aussi le changement programmé du mode de facturation : dans les deux derniers numéros du Retz-en-Valois, il a beaucoup été question de nos déchets...

Ce numéro n'y échappe pas non plus, tant le sujet est d'actualité ! Cette fois, on vous explique concrètement les changements à venir dès 2022.



## Modification des jours de collecte

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) confie la collecte des déchets de ses 54 communes à des prestataires. Leurs contrats (différents selon les secteurs du territoire et leur appartenance aux anciennes collectivités) arrivent à échéance au 31 mars 2022.

Afin d'harmoniser le service sur l'ensemble du territoire, la CCRV est désormais engagée avec une unique entreprise : SEPUR. Celle-ci réalisera la collecte des déchets à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022. De **nouveaux calendriers vous seront donc distribués courant mars**, afin de vous faire part des **nouveaux jours de collecte sur votre secteur**.



## Nouvelle tarification plus équitable

La collecte des déchets est actuellement financée par la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM), présente sur notre taxe foncière et basée sur la taille de nos logements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de Communes modifiera ce mode de facturation pour passer à la **Tarification Eco-Responsable** (jusqu'ici appelée REOMI!). La TEOM sera donc supprimée. Cette tarification permettra de financer toutes les prestations du service déchets et s'appliquera à tous les usagers de ce service (particuliers, professionnels, collectivités et administrations). **Le prix à payer par l'utilisateur variera en fonction de sa production de déchets, et sera donc plus juste et équitable** : la taille du bac des ordures ménagères (part fixe) et le nombre de présentations par an de ce bac à la collecte (part variable) entreront en compte dans le calcul des factures.



## Nouveau bac d'ordures ménagères pour tous les foyers

Pour permettre la mise en place de la nouvelle tarification, un nouveau bac, doté d'une puce électronique, vous sera distribué au cours de l'année 2022. C'est cette puce qui sera lue par le camion de collecte et qui permettra de comptabiliser **le nombre de fois où votre bac aura été présenté**.

En 2023, une facturation « à blanc », c'est-à-dire donnée à titre indicatif, vous permettra de prendre connaissance du montant qui vous sera facturé avec le nouveau système. L'ancienne tarification sera définitivement remplacée lors de la mise en place de la tarification Eco-Responsable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



## Modification de la fréquence de collecte des bacs de tri

Suite à une étude, la CCRV a constaté que le service actuel était trop fréquent par rapport aux besoins du territoire (les bacs collectés ne sont pas complètement remplis). Afin de l'adapter mais aussi de maîtriser son coût, **à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 la collecte aura lieu 1 semaine sur 2** pour toutes les communes de Retz-en-Valois (exception faite pour les logements collectifs). C'est déjà le cas aujourd'hui pour plus de la moitié des communes.

### Vous pensez que votre bac jaune sera trop petit ?

Pour commencer, faites l'essai : ne sortez votre bac jaune que dans 15 jours. Vous saurez alors si vous devez le changer. Et si c'est le cas, n'hésitez pas à le signaler dans le questionnaire qui vous sera remis par les agents de la CCRV, un nouveau bac plus grand pourra alors vous être proposé.

## Des agents de la CCRV à votre service

Pour gérer au mieux tous ces changements, une équipe d'agents enquêteurs de la CCRV sera déployée sur le terrain courant 2022. Un questionnaire<sup>3</sup> sera préalablement distribué dans toutes les boîtes aux lettres – il l'a déjà été dans certaines communes – et une enquête en porte à porte sera menée sur tout le territoire, en parallèle de la distribution des bacs.

**Les agents de Retz-en-Valois viendront à votre rencontre avec pour objectifs de :**

- **recupérer et/ou vous aider** à compléter le questionnaire
- vous **remettre** des bacs les plus adaptés à vos besoins
- vous **informer** sur les changements à venir
- **répondre** à vos éventuelles questions

**Si vous êtes absents, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous aurez alors deux possibilités :**

- 1 prendre rendez-vous avec les Services Techniques de la CCRV
- 2 vous rendre aux permanences mises en place à proximité de votre domicile

### À noter :

Afin d'organiser le travail des équipes sur le terrain, le territoire de la CCRV a été découpé en 5 secteurs, qui seront traités les uns après les autres. L'enquête démarrera par le sud de la CCRV avec le secteur violet (du 17 janvier au 4 février) et le secteur bleu (du 31 janvier au 4 mars)<sup>4</sup>. Pour connaître la date de passage dans votre commune, vous pouvez consulter le tableau prévisionnel sur notre site internet, il sera régulièrement mis à jour ([www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr) rubrique vie pratique/Déchets/Tarification Eco-Responsable).



### Vous avez des questions ?

Rendez-vous sur notre site : [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr) rubrique vie pratique/ Déchets/Tarification Eco-Responsable. Une « Foire aux questions » est déjà disponible, vous y trouverez certainement les réponses que vous cherchez !

Vous pouvez également nous contacter par mail : [mesdechets@retzenvalois.fr](mailto:mesdechets@retzenvalois.fr) ou par téléphone : 03 23 55 99 00

<sup>1</sup> REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

<sup>2</sup> À noter : Les bacs ne seront pas pesés.

<sup>3</sup> À remplir avec toutes les informations nécessaires à la mise en place des comptes usagers et à la distribution et collecte des nouveaux bacs gris. Si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà le télécharger sur notre site internet.

<sup>4</sup> Dates susceptibles d'évoluer

# Environnement : nouvelle collecte d'amiante

Organisées en 2021 par la Communauté de Communes, les deux premières collectes d'amiante ont permis de récolter près de 6 300 kg. La collectivité renouvelle donc l'opération **le 24 mars 2022 en déchèterie de Villers-Cotterêts**. Un second rendez-vous en déchèterie d'Ambleny sera proposé courant novembre 2022. **L'apport d'amiante sera limité à 200kg par an et par foyer.**

## Rappel du mode de fonctionnement pour la collecte du 24 mars

- 1 Prendre rendez-vous** au 03 23 96 60 19 **avant le 17 mars**. Aucun dépôt ne pourra être effectué sans inscription préalable.
- 2 Remise du kit de dépôt** : une fois la date validée, rendez-vous aux Services Techniques (Impasse du Chênois à Villers-Cotterêts), aux horaires d'ouverture habituels pour récupérer le big-bag et le sac pour jeter vos équipements de protection\*, mis à votre disposition.  
**À noter** : Le matériel pour le déchargement du big-bag est prévu sur le site de la déchèterie.
- 3 Dépôt en déchèterie** de Villers-Cotterêts à l'heure de votre rendez-vous. Nous vous demanderons une grande ponctualité afin de respecter le bon déroulement de cette journée.

\* Les équipements de protection ne sont pas fournis

## Tarifs

Forfait : 60 € par apport, à régler auprès des agents des Services Techniques lors de la remise du kit. Surplus : 2 € par kg supplémentaire au-delà du seuil des 200 kg par an et par foyer. Lors du dépôt en déchèterie, si vous dépassez ce seuil, une facture vous sera envoyée par la collectivité.

## Renseignements et inscriptions :

Services Techniques de la CCRV  
Impasse du Chênois  
02600 Villers-Cotterêts  
03 23 96 60 19

## Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi : 8h30-12h15/13h30-17h30  
Vendredi : 8h30-12h/13h30-16h30



## Les déchets acceptés

Amiante-ciment, fibrociment et matériaux contenant de l'amiante **sous forme liée**<sup>1</sup> :

- Plaques ondulées ou planes
- Tuyaux de descente d'eaux, conduits de cheminées
- Tuiles, ardoises
- Panneaux de revêtement
- Plaques décoratives de façade, appuis fenêtre...

## Les déchets refusés

L'amiante libre<sup>2</sup> (flocages, dalles, calorifugeages)

<sup>1</sup> Désigne les matériaux et/ou les produits contenant de l'amiante, lié ou fortement lié, qui ne sont pas susceptibles de libérer de fibres même sous l'effet de chocs, de vibrations ou de mouvements d'air.

<sup>2</sup> Déchets susceptibles de libérer des fibres d'amiante dans l'atmosphère

## PLUi/RLPi : où en sommes-nous ?

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) fin 2020.

En 2021, la collectivité a travaillé sur les grandes orientations de la révision du PLUi et de l'élaboration du RLPi. Elles ont été soumises aux Conseils communautaires des 12 novembre et 10 décembre derniers, afin d'être débattues en séance.

Depuis, le travail de fond continue et la concertation avec les personnes publiques associées (PPA)<sup>1</sup> et les habitants se poursuit. Des réunions publiques ont d'ores et déjà eu lieu à destination des commerçants et des professionnels de l'affichage et de l'environnement en

ce qui concerne le RLPi, ainsi que des réunions de concertation avec les PPA. Afin de vous présenter les grandes orientations du PLUi et du RLPi, **deux autres réunions publiques seront organisées les 22 et 23 février prochains**. N'hésitez pas à y assister ou à partager vos remarques sur le registre dématérialisé accessible au lien suivant :

[www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/](http://www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/)

<sup>1</sup> PPA : État, Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture...

## Rappel

Le **PLUi** précise l'ensemble des règles d'urbanisme et la politique de la collectivité en matière d'habitat, de transports et de déplacements. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour l'ensemble du territoire.

Le **RLPi** quant à lui, est un document de réglementation de l'affichage publicitaire. Sa vocation n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage sur le territoire intercommunal en fonction de ses caractéristiques.

# Adoption du Programme Local de l'Habitat

Le 1<sup>er</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCRV a été adopté le 10 décembre 2021 par le Conseil Communautaire à l'issue d'une démarche partenariale engagée depuis juillet 2019.

Établi à l'échelle des 54 communes du territoire, ce document a pour objectif de définir la politique intercommunale de l'habitat pour les six années à venir et les actions à engager pour la mettre en œuvre. Il doit répondre à la diversité des besoins en logement des ménages et assurer une répartition équilibrée de l'offre sur le territoire, en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain. Le projet de PLH 2022-2027 de la CCRV s'articule autour de 4 grandes orientations qui visent à répondre aux besoins du territoire, identifiés à partir d'un diagnostic approfondi :

01

Améliorer le parc existant et lutter contre la vacance

02

Assurer une production de logements maîtrisée et adaptée aux besoins



03

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics spécifiques : jeunes, début de parcours résidentiel, personnes âgées en perte d'autonomie, ménages très modestes...

04

Animer et suivre la politique de l'habitat

Dans le cadre de l'orientation n°2, l'objectif de production de logements est fixé à 522 en six ans. Il répond à une volonté de maîtriser le développement de l'habitat en cohérence avec les enjeux économiques, un scénario réaliste d'évolution démographique (croissance de la population de la CCRV) et les caractéristiques propres à chaque commune.

Placée au cœur du PLH, la priorité des élus de la CCRV est donnée à la **renovation et à l'amélioration du parc de logements existants**. Cet axe fondamental du PLH vise à répondre aux enjeux essentiels que sont la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, l'adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie des personnes, ainsi qu'à la remise sur le marché des logements vacants.

**Pour atteindre ces objectifs, le PLH décline un programme d'actions concrètes et la collectivité met en place des aides financières.** Celles-ci devraient être déployées au début du deuxième trimestre 2022. Renseignez-vous au Pôle Aménagement du Territoire (ADT) ou prenez rendez-vous à l'une des permanences gratuites et ouvertes à tous, proposées par la CCRV en partenariat avec Soliha Aisne (voir calendrier dans l'agenda encarté ou sur le site de la CCRV).

## ZOOM sur une action du PLH : « Encourager le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie »

Depuis décembre 2019, la Communauté de Communes a décidé de s'associer au Programme d'Intérêt Général (PIG) du Département de l'Aisne et octroie, sous conditions de ressources et en complément des aides de l'Agence Nationale

pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), une aide financière aux ménages modestes qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Par ailleurs, le diagnostic du PLH a révélé un vieillissement important de la population du territoire qui tend à s'accroître, soulignant l'enjeu d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Ce dernier est traduit par l'orientation n°3 (cf schéma) et trouve une réponse concrète dans le programme d'actions du PLH.

Ainsi, le 10 décembre 2021, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité l'abondement du PIG départemental sur son volet adaptation. Cette décision permet d'octroyer une aide financière, sous conditions de ressources, **aux ménages qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement, selon les modalités suivantes :**

- 20 % pour les ménages très modestes dans la limite de 850 € par dossier, pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires
- 10 % pour les ménages modestes dans la limite de 850 € par dossier, pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires

**Cette aide est d'ores et déjà mobilisable. Renseignez-vous au Pôle ADT.**

### Renseignements :

Pôle Aménagement du territoire  
35 rue du Général Leclerc  
02600 Villers-Cotterêts  
03 23 96 99 93



# Travaux d'assainissement à Vic-sur-Aisne

En 2019, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a mis en place son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Dans ce cadre, d'importants travaux ont lieu sur la commune de Vic-sur-Aisne. Le chantier de la rue Paul Braux s'est achevé en décembre, et celui de la rue Saint-Christophe est en cours.

Les travaux de réhabilitation des canalisations d'assainissement à Vic-sur-Aisne ont démarré en septembre dernier.

**Au programme :** rénovation des canalisations endommagées qui représentent un risque pour le réseau et la chaussée, renouvellement des branchements des particuliers mais aussi pose de regards de visite.

Ces travaux, d'un montant de 500 328 €, sont pris en charge par la CCRV, déduction faite des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par l'État (France Relance).

## Rue Paul Braux/ rue de l'écluse

- Pose de 541m linéaires de canalisation en fonte diamètre 200mm
- Création de 17 regards de visite
- Reprise de 12 boîtes de branchement
- Pose de 1 050m<sup>2</sup> d'enrobé (400m<sup>2</sup> par la CCRV et 650m<sup>2</sup> par la commune)
- Tranchées jusqu'à 4m80 de profondeur
- Difficultés rencontrées suite à l'effondrement des tranchées et à la présence de la nappe phréatique



Chantier assainissement 2021 rue Paul Braux - écluse

## Rue Saint-Christophe

- Pose de 300m linéaires de canalisation en PVC diamètre 200mm
- Création de 8 regards de visite
- Reprise de 22 boîtes de branchements
- Raccordement de l'ensemble des branchements aux regards de visite
- Réouverture de la circulation pour les fêtes de fin d'année (avec limitations)
- Pose des enrobés programmée en janvier 2022



Chantier assainissement 2021 rue Saint-Christophe

# Découvrez la permaculture au Relais Nature du Fournet

Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler de « permaculture ». C'est un mot qui vous semble familier mais finalement, vous ne savez pas exactement de quoi il s'agit... Grâce au Relais Nature du Fournet, situé sur la Communauté de Communes Retz-en-Valois, on vous en dit un peu plus !

## Qu'est-ce que la permaculture ?

Le terme permaculture est issu de la contraction de l'expression anglaise, utilisée dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, "permanent agriculture", qui vise à **cultiver la terre en préservant sa fertilité naturelle**. Cette philosophie préconise en effet le respect de la terre, mais aussi de l'homme, et vise une production capable de répondre aux besoins. Elle se base sur l'observation, la compréhension, la réflexion et l'adaptation des comportements humains, pour une approche globale de la culture. De manière plus générale, cette démarche s'appuie sur **la recherche d'équité, de coopération et de durabilité au sein de la société**.

## Le Relais Nature du Fournet

Situé en forêt de Retz, dans le Buisson de Walligny sur la commune de Coyolles, le Relais Nature du Fournet est une maison forestière où l'on peut séjourner, se rencontrer, jardiner ; c'est un espace de partage et d'apprentissage où l'on s'appuie justement sur les grands principes de la permaculture.



## Le relais bénéficie de l'usage d'une maison forestière gérée par l'ONF et restaurée par l'association pour :

- La mise en place d'un gîte de groupe « refuge nature » tenant compte de l'éco-construction,
- L'accueil de groupes, marcheurs et autres randonneurs,
- La proposition d'activités nature ponctuelles (botanique, ornithologie, cuisine des plantes sauvages, etc.)

- Le projet de réactualisation du sentier botanique créé dans les années 80, (identification des fleurs communes, arbustes et arbres)

Le lieu fonctionne actuellement en autonomie. Il couvre ses besoins en énergie électrique grâce à une installation photovoltaïque, et ses besoins en eau grâce à un puits directement alimenté par la nappe phréatique dont il dépend. Sa situation privilégiée en milieu forestier lui permet de cultiver un jardin dans le respect de la qualité des produits récoltés et du milieu environnant, s'inscrivant ainsi dans une pensée proche de la permaculture.

## Sensibilisation à la permaculture au Relais Nature

Afin de prendre en compte la nature, les rythmes de vie et la biodiversité du site, le Relais met en place des **jardins partagés**, selon l'organisation d'un jardin forêt<sup>1</sup>. Ils permettent une mise en situation et une sensibilisation aux techniques de développement durable, la pratique de nouveaux comportements, une production saine et maîtrisée, mais aussi la création de lien par la rencontre et les échanges.



## La sensibilisation à la permaculture par l'initiation à de nouvelles méthodes :

- connaissance du sol et de ses propriétés
- plantes indicatrices : que disent-elles ?

- débroussaillage et préparation de la terre : pratique de techniques manuelles
- paillages-paillis : composition et rôle
- plantations : quelle espèce avec quelle autre ?
- arrosage : comment le diminuer, les méthodes de récupération
- la forêt, modèle de biodiversité et des cycles naturels

**Sur son site, le Relais Nature a déjà appliqué ces méthodes, dont les fondements ont été exposés précédemment, à savoir :**

## Observer et interagir pour le respect du milieu

Étude des solutions qui respectent l'harmonie d'ensemble, entre le lieu, la forêt, l'habitat isolé, le patrimoine bâti et le public

## Collecter et stocker l'énergie

Recherche et solutions les plus adaptées à l'habitat, à ses besoins d'utilisation en fonction du milieu :

- Photovoltaïque pour l'énergie
- Puits pour l'eau

## Créer une production partagée par les participants

Les jardins sont dans la continuité du projet mené. En maintenant et en affirmant les principes de préservation de nos richesses, l'idée est bien d'investir à long terme dans le capital nature.

Vous en savez désormais un peu plus sur la permaculture. Alors si vous avez envie de participer au projet du Relais, n'hésitez pas à vous inscrire au prochain atelier organisé en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal, le 2 avril prochain !

## Contact :

03 44 87 01 00  
relaisfournet02@gmail.com

<sup>1</sup> Un jardin forêt s'inspire de la forêt naturelle et associe une importante diversité d'espèces, notamment comestibles et de préférence vivaces

# Foire-Expo Retz-en-Valois : retour en images

La deuxième édition de la Foire-Expo Retz-en-Valois s'est déroulée le samedi 2 octobre dernier dans le parc du Château à Villers-Cotterêts. Avec près d'une centaine d'artisans et commerçants du territoire présents, ce rendez-vous familial a rassemblé environ 1 500 personnes venues pour découvrir les produits et savoir-faire locaux. Malgré un temps mitigé, exposants, visiteurs et organisateurs ont gardé leur bonne humeur tout au long de la journée. Retour en images.



# Atlas de la biodiversité : une nouvelle action pour le patrimoine naturel

Afin de poursuivre ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité, la Communauté de Communes a répondu, en 2021, à un appel à projets lancé et financé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) pour mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Candidature retenue par le Comité de sélection national, le Conseil Communautaire a donc approuvé le lancement de la réalisation de cet Atlas sur 2 ans.

## Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ?

L'ABC est une démarche qui permet à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. C'est un outil d'information pour les collectivités et dont les objectifs sont multiples. L'ABC permettra d'améliorer les connaissances naturalistes du territoire mais aussi de définir des enjeux de biodiversité qu'il sera nécessaire de préserver par la mise en place d'un plan d'actions concret. Il sera également un véritable outil d'aide à la décision lors de prochaines révisions de documents d'urbanisme et permettra de veiller à un aménagement et une gestion du territoire le plus en adéquation possible avec les enjeux de biodiversité.

## Une action complémentaire avec Natura 2000



Écureuil roux © Bruno Tondellier



Petite centaurée commune © Lucie Dutour



Libellule écarlate © Lucie Dutour



Pyrrhula pyrrhula (Bouvreuil pivoine mâle) © JMB

Le territoire de la CCRV regorge d'un patrimoine naturel riche d'une faune et d'une flore variées à travers la forêt de Retz (massifs boisés, carrières, pelouses calcicoles, zones humides, plaines agricoles...). La Communauté de Communes a souhaité lancer cet ABC pour compléter et actualiser les informations déjà recensées dans le cadre de Natura 2000. D'ailleurs, la première étape de l'ABC consiste à réaliser un diagnostic des connaissances sur le territoire en analysant les données déjà centralisées dans les bases de données existantes. La CCRV va pouvoir s'appuyer sur l'expertise de plusieurs partenaires (Association Picardie Nature, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, Office National des Forêts, Fédération de Pêche de l'Aisne) pour la réalisation de ce diagnostic.

**À noter :** plus de 1 300 espèces de faune et autant pour la flore ont déjà été recensées sur les 54 communes du territoire dans le cadre des actions menées jusqu'à ce jour. 17 communes ont été identifiées zones prioritaires pour bénéficier d'inventaires complémentaires au vu du faible nombre d'espèces recensées.

## Un projet coopératif avec les habitants

Une attention particulière sera portée à la sensibilisation des citoyens afin qu'ils puissent s'impliquer dans ce projet et devenir de véritables acteurs dans la réalisation de l'ABC. De nombreuses actions seront ainsi proposées par la CCRV tout au long du projet (inventaires, animations, enquête grand public, observations...). **Une réunion publique sera également ouverte à tous fin février pour apporter tous les renseignements nécessaires.** La programmation complète et la date de cette réunion seront disponibles prochainement sur le site et la page Facebook de la CCRV.



# La Cité internationale de la langue française : un atout majeur pour le Valois

À l'occasion de la Semaine de la Langue française et de la Francophonie, le Centre des monuments nationaux (CMN) proposera, les 19 et 20 mars prochains, de nombreuses animations culturelles, spectacles vivants, rencontres, tables-rondes avec des auteurs sur le chantier du château de Villers-Cotterêts, future Cité internationale de la langue française. Avant son ouverture à l'automne 2022, le public sera aussi invité à découvrir pour la première fois des espaces patrimoniaux restaurés, ouverts exceptionnellement à la visite. Retour sur cet immense chantier et sur un atout majeur pour notre territoire.

## La Cité et les travaux en quelques chiffres

- **23 000 m<sup>2</sup>** pour l'ensemble du domaine :
  - 5 000 m<sup>2</sup> pour le logis royal<sup>1</sup>
  - 1 570 m<sup>2</sup> pour le Jeu de paume
  - 640 m<sup>2</sup> pour la cour du Jeu de paume
- **185 M€** de budget prévisionnel :
  - 55 M€ du ministère de la Culture
  - 30 M€ du Programme d'investissements d'avenir
  - 100 M€ dans le cadre du Plan de relance
- **Près de 400** compagnons travaillant sur le chantier
- **37 000 heures** d'insertion réalisées avec 20 entreprises engagées dans un dispositif favorisant l'emploi local

## Du Château à la Cité en quelques dates

- 1532** ○ Début de la construction décidée par François 1<sup>er</sup>
- 1539** ○ Signature de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts
- 1556** ○ Achèvement de la construction du château avec le pavillon de l'auditoire
- 1767** ○ Construction du jeu de Paume
- 1808** ○ Installation d'un dépôt de mendicité
- 1889** ○ Installation d'une maison de retraite
- 1927** ○ Le château est classé monument historique<sup>2</sup>
- 2014** ○ Départ de la maison de retraite
- 2018** ○ Le Président de la République confie au Centre des monuments nationaux le projet de création de la « Cité internationale de la langue française »

<sup>1</sup> Il s'agit de la partie visible depuis le parc du Château, qui comprend la cour du jeu de Paume

<sup>2</sup> Le premier classement de 1862 avait été annulé dès l'année suivante

## Un projet culturel entièrement dédié à la langue française



Vue projetée aérienne du Logis royal  
© Olivier Weets architecte SARL, architecte en chef des monuments historiques

### Le parcours de visite permanent

Composé principalement de dispositifs de médiation numériques, il sera déployé sur tout le premier étage du logis royal, intégrant un espace dédié à l'histoire du château et un parcours sur la langue française.

### Une programmation culturelle pluridisciplinaire

Le bâtiment du jeu de paume accueillera un auditorium modulable avec 250 places assises. Expositions, spectacles, concerts, festivals, rencontres, lectures, performances, rythmeront la vie du lieu. La programmation sera construite en collaboration avec les acteurs culturels du territoire et avec les opérateurs nationaux et internationaux dans ce domaine.

### Un lieu de formation et d'apprentissage de la langue pour tous les publics

La Cité abritera des activités de formation au français, pour les formateurs et pour tous les apprenants, enfants, (jeunes) adultes, que le français soit leur langue première ou non. Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'illettrisme et à l'enjeu d'insertion sociale par une meilleure maîtrise de la langue française.



Esquisse de la verrière de la Cour du Jeu de paume et de son « ciel lexical » de jour  
© Atelier Projectiles - Olivier Weets

### Des services de proximité

Un café-salon et une librairie seront accessibles en permanence aux horaires de la Cité. La librairie proposera des produits et ouvrages liés à la programmation de la Cité mais aussi des titres de l'actualité littéraire. Diverses activités seront proposées : ateliers d'éloquence, écrivain public, aide aux devoirs...

### Des résidences pour accueillir artistes, chercheurs, entrepreneurs

Au 2<sup>ème</sup> étage, douze ateliers seront aménagés pour accueillir en résidence des artistes de toutes disciplines, des chercheurs, des entrepreneurs et des pédagogues qui mènent une réflexion ou un projet, y compris économique, en lien avec la langue française et les langues de manière générale.

### Un laboratoire d'innovation

La Cité entend faire collaborer chercheurs, entreprises et publics autour de nouveaux défis linguistiques : reconnaissance et synthèse vocales, moteurs de recherche sémantiques, outils d'interprétation des langues... Ce laboratoire constituera ainsi un espace de rencontres, de débats et de réflexions autour de l'avenir de la langue française et plus largement des langues et de leur apprentissage.

**À noter :** la maison du projet de la Cité sera ouverte au public tous les samedis, de mi-janvier à mars (dates en page 18)

# Quand le grand Molière venait jouer à Villers-Cotterêts

Par Pascale Plazanet

On fête début 2022 les quatre cents ans de la naissance de Molière : savez-vous qu'il est venu en personne présenter l'une de ses pièces de théâtre au château de Villers-Cotterêts ?

Tout le monde connaît Molière en tant qu'auteur mais peu d'entre nous savent qu'il jouait la plupart du temps lui-même le rôle principal des pièces qu'il écrivait... et qu'il menait, avec sa troupe de l'illustre Théâtre, une vie de baladin. En effet, ils allaient de château en hôtel particulier pour présenter leurs nouvelles pièces à un public trié sur le volet, à l'invitation de leurs propriétaires. Même si, peu à peu, leur situation s'est améliorée grâce à « une gratification aux gens de lettres » – une sorte de rente annuelle – donnée par le roi lui-même à partir de juin 1663. Le 24 septembre 1664, la troupe chemine en carrosse depuis Paris, vers le château de Villers-Cotterêts où les attend Philippe d'Orléans, le frère du roi qui les a conviés pour jouer, le lendemain, *Le Tartuffe* devant ses amis. Jean-Baptiste Poquelin, alias Molière, a alors 42 ans et il est au faite de sa gloire. Depuis quelques années, il est l'un des favoris du jeune Louis XIV et de sa cour, auxquels il présente ses comédies où il dépeint avec humour les mœurs de son temps. Mais cette fois-ci il semble qu'il soit allé trop loin, du moins en ce qui concerne la religion, avec laquelle on ne plaisante pas à cette époque.

## Le scandale du Tartuffe : Molière « démon vêtu de chair et habillé en homme »

Quelques mois auparavant, Molière et sa troupe ont présenté une première version en trois actes de cette pièce au roi et à ses invités, à Versailles : cette satire de la fausse dévotion, qui place la religion sous un jour comique sinon ridicule, est chaudement applaudie. Mais c'est sans compter sur l'influence des hommes d'Église, scandalisés par la pièce. Le curé Pierre Roullé traite alors Molière de « démon vêtu de chair et habillé en homme ». Celui-ci se défend en invoquant le but moral de sa pièce : « *Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon siècle.* » Louis XIV ayant confirmé l'interdiction de représenter la pièce en public, Molière la remanie en atténuant les attaques contre la religion et lui ajoute deux actes : la pièce s'appelle désormais *L'Imposteur*. Présenté le 5 août au Palais-Royal devant une salle comble, le spectacle est immédiatement interdit, interdiction redoublée le 11 août par l'archevêque de Paris, qui défend à ses diocésains, sous peine d'excommunication\*, de représenter, lire ou entendre la pièce incriminée. Alors pourquoi le frère du roi fait-il jouer le 25 septembre 1664 cette même pièce à Villers-Cotterêts ? Il semble que l'attitude du roi, plus qu'à des convictions personnelles, ait été due à une certaine prudence diplomatique vis-à-vis du pape Clément IX, dans un contexte rendu compliqué par les prises de position de quelques-uns de ses évêques jansénistes\*\*. Louis XIV choisit donc de fermer les yeux et une fois cette affaire réglée, le 1<sup>er</sup> janvier 1669, il peut autoriser officiellement la pièce qui, sous le nom de *Tartuffe* ou *L'Imposteur* va connaître un véritable triomphe : 72 représentations seront jouées en 1669, marquant le record de recettes de la troupe de Molière.



Molière à sa table de travail - Vers 1730 Coypel Charles-Antoine (1694-1752)  
Localisation : Paris, Comédie-Française - Photo (C) RMN-Grand Palais / Agence Bulloz

*« Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon siècle. »*

### Qu'est-ce qu'un « tartuffe » ?

Le mot « tartuffe » qui désigne dans la pièce de Molière un dévot menteur et hypocrite, était un nom commun déjà utilisé depuis plusieurs siècles dans la langue française : employé au féminin et peut-être lié à la truffe, il désignait une personne moqueuse et trompeuse.

\* L'excommunication vise à exclure de l'Église les membres qui ont des comportements ou des enseignements contraires aux croyances de la communauté chrétienne.

\*\* Le jansénisme est une doctrine qui se développe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en réaction à certaines évolutions de l'Église catholique et à l'absolutisme royal (système selon lequel tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du roi).

# Les sorties 2022 de l'office de tourisme

Chaque année l'office de tourisme Retz-en-Valois propose de nombreuses sorties et activités pour les grands comme les plus petits.

Dans le cadre de son programme 2022, l'office de tourisme Retz-en-Valois vous propose une trentaine de sorties. Retrouvez vos thématiques favorites : chasse aux œufs, nature, histoire locale, taille de pierre et brame du cerf. Venez à la découverte de nos producteurs locaux sur leur exploitation avec **Le monde des abeilles** (ruches à Chouy), **Bienvenue à la chèvrerie Myrtille et Compagnie** à Nouvron-Vingré et **le Safran de la Grenouillère** à Montigny-Lengrain.

Plusieurs nouveautés sont à découvrir également comme la dégustation de vins naturels<sup>1</sup>, la soirée rapaces nocturnes, l'atelier de permaculture, les spectacles de marionnettes et l'atelier de cuisine. Autant d'occasions pour partager de bons moments en famille ou entre amis !

L'intégralité de la programmation 2022 sera disponible à la mi-février dans votre office de tourisme.

Vous pourrez alors réserver vos sorties sur notre billetterie en ligne : [boutique.tourisme-villers-cotterets.fr](http://boutique.tourisme-villers-cotterets.fr)



## Vendredi 18 mars : Observation des amphibiens au crépuscule

Partez pour une immersion totale dans la vie grouillante des amphibiens du Bois Bertrand. Approchez grenouilles, crapauds et tritons au plus près et découvrez leur mode de vie. À partir de 9 ans. Rendez-vous à Fontenoy de 18h30 à 20h.

**Tarif plein** : 4,50 € – **Tarif réduit** : 3,50 €



### Renseignements et réservations :

Réservez vite vos places auprès de l'office de tourisme intercommunal Retz-en-Valois  
Office de tourisme Retz-en-Valois – 6 place Aristide Briand 02600 Villers-Cotterêts  
Tél. : 03 23 96 55 10 - E-mail : [ot@retzenvalois.fr](mailto:ot@retzenvalois.fr) - Site : [www.tourisme-villers-cotterets.fr](http://www.tourisme-villers-cotterets.fr)

<sup>1</sup> L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

## Boutique de l'office de tourisme : de nouveaux produits locaux disponibles

Dans sa boutique, l'office de tourisme Retz-en-Valois met en avant les savoir-faire du territoire. De nouveaux produits locaux viennent trouver leur place à côté des pâtes artisanales de la Fabrique d'Ancienville, du Safran de Retz ou encore de la bière blonde Mouss'tache<sup>1</sup> déjà disponibles depuis quelques mois. On vous donne quelques idées d'associations pour consommer 100% local !

- **Les radiatori de blé tendre de La Fabrique d'Ancienville** accompagnées d'une **bolognaise de poulet des Volailles de l'Ourcq** = un repas local, rapide et délicieux qui ravira les papilles des petits comme des grands !
- **Une bière Mouss'tache<sup>1</sup> et des rillettes de poulet au ratafia** = un apéro entre potes 100% réussi !
- Pour un petit déjeuner de champion, **un verre de jus de pomme des Vergers de Dampleux et du miel de Chouy** = une journée qui commence au top !
- Pour vos crêpes, gâteaux et autres plaisirs sucrés osez donc le **sirop de safran** et laissez-vous séduire par son petit goût d'Orient !

### Une envie de lecture ? Découvrez aussi des nouveautés :

- *Chouy et les traverses du temps*, par Guy Viet
- *Tout sur Alexandre Dumas...ou presque* de Bertrand Varin, aux éditions Cours Toujours
- *Anne Morgan au cœur des Deux Guerres mondiales* par Daniel Pantel aux éditions de l'Âne Noir



# Découvrez les trésors de nos communes

## Mongobert

Installé à flanc de coteaux et dominant la vallée où prend naissance le ru de Retz, Mongobert bénéficie d'un environnement privilégié. La plaine agricole domine le village et les maisons qui descendent vers le vallon où un étang baigne le pied du moulin. L'église dédiée à Saint-Sulpice est très ancienne, construite au XI<sup>e</sup> siècle comme le prouve la façade ouest qui a conservé presque intacte sa porte ogivale et son oculus ; elle a été restaurée en grande partie à l'intérieur au XV<sup>e</sup> siècle. Le village est une étape-clé des nombreux circuits touristiques alentours, dont la récente Route européenne d'Artagnan. Seigneurie des Montgobert puis des Joyeuse, le château, reconstruit au XVIII<sup>e</sup> siècle est situé à la lisière de la forêt de Retz. Il est aujourd'hui un lieu de mémoire du Premier Empire très prisé des visiteurs.

Il a appartenu à Pauline Bonaparte, épouse du Général Victor-Emmanuel Leclerc et sœur de Napoléon 1<sup>er</sup>. La demeure revint ensuite au Maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, puis aux familles Cambacérès et Suchet d'Albufera. Le château est entouré d'un parc datant du début du XIX<sup>e</sup>, repris par Achille Duchêne, paysagiste renommé. Il mène, par une allée en perspective frontale, au tombeau du Général Leclerc, classé monument historique. Le château abrite le Musée du Bois et de la Vie Locale avec une collection de plus de 300 outils en bois répartis en ateliers métiers (charpentier, tonnelier, ...), et des salles consacrées à l'histoire et aux traditions (le Valois ; Pauline Bonaparte ; la Grande Guerre ; la Venerie). À côté de l'ancien poste forestier de Chavigny, à la frontière avec Longpont, se trouve la sépulture du Gouverneur Général d'Indochine et de l'Afrique-Occidentale française, Joost Van Vollenhoven, « officier d'une valeur et d'une vertu antiques » tué en juillet 1918. Mongobert est également réputée pour sa brocante qui se tient dans le parc du château. Organisée par l'association Saint-Sulpice, elle remporte toujours un franc succès !

**Maire : Alexandre de Montesquiou - Nombre d'habitants : 200**

**Sources : [www.genealogie-aisne.com/communes/02506/](http://www.genealogie-aisne.com/communes/02506/)**



© Château de Mongobert

## Ressons-le-Long

Ressons-le-Long s'étire sur six kilomètres et se divise en plusieurs quartiers qui comportent chacun leurs curiosités patrimoniales à découvrir. Le village, avec ses rues lumineuses et ses maisons de belle pierre calcaire, regroupe neuf quartiers. Son église du XI<sup>e</sup> siècle, sa ferme fortifiée de la Montagne, ses châteaux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup>, ses lavoirs restaurés, ses maisons de pierres calcaires locales à pas de moineaux proposent aux yeux un spectacle incomparable de la qualité de l'architecture locale. La porte est ouverte aux nouveaux habitants au sein de l'écoquartier à proximité du Marais Saint-Georges où est venu s'enliser le Saint éponyme avant de devenir le patron du village. Ses sentiers balisés permettent aux randonneurs de découvrir le côté nature du territoire et de profiter d'un décor champêtre. Le jardin de curé, les jardins du lavoir ainsi que les jardungles\* vous invitent, grâce à un circuit original, à découvrir la flore locale et des sites d'exception avec tous vos sens, ce qui lui vaut 3 fleurs au label national Villes et Villages Fleuris !

Les plus baroudeurs peuvent également s'adonner au géocaching, chasse au trésor du XXI<sup>e</sup> siècle, et partir à la rencontre de Constant Huret, champion du monde de demi-fond 1900 en cyclisme. Après ces paroles, venez le vivre sur place...

\*Les jardungles (contraction de jardin et jungle) sont composés de plusieurs espaces : jardin mandala (en forme de cercle), permaculture et jardin zen.

**Maire : Nicolas Rébérot - Nombre d'habitants : 773**



# L'agenda des communes

Le maintien des événements suivants est soumis à l'évolution de la crise sanitaire et leur accès aux règles sanitaires en vigueur. Nous vous conseillons de vous rapprocher des organisateurs avant de vous déplacer. Merci de votre compréhension.

## LES SAMEDIS :

22 ET 29 JANVIER  
05 / 12 / 19 ET 26 FÉVRIER  
5 ET 12 MARS

De 10h à 12h et de 14h à 17h

La maison du projet de la Cité Internationale de la langue française, située à proximité du chantier du château de Villers-Cotterêts, dans le petit bosquet (à la jonction de l'impasse de la Faisanderie et de l'avenue du Rossignol), tiendra des permanences d'information et d'échanges.



## SAMEDI 22 JANVIER / 26 FÉVRIER / 26 MARS / 23 AVRIL / 28 MAI

### Randonnée guidée en forêt de Retz de 8 à 12km

- Villers-Cotterêts, à côté de la caserne des pompiers  
14h30 - 06 83 02 19 80 ou 06 06 47 07 22

## DIMANCHE 23 JANVIER

### Randonnée de l'APCV<sup>1</sup>

- Dampleux, Renseignements et réservation : 06 08 21 25 23 ou 06 35 59 80 43 - apcvaisne@gmail.com

## DIMANCHE 30 JANVIER

### Randonnée "Au fil de l'Ourcq"

- Villers-Cotterêts, parking de la gare de Villers-Cotterêts  
13h30 - Renseignements : A.FO.RETZ<sup>2</sup> / Mireille Thibodot :  
06 13 71 72 47

## SAMEDI 12 FÉVRIER / 12 MARS / 9 AVRIL / 14 MAI

### Marche Santé guidée en forêt de Retz de 5km

- Villers-Cotterêts, à côté de la caserne des pompiers  
14h30 - 06 83 02 19 80 ou 06 06 47 07 22

## DIMANCHE 13 FÉVRIER / 13 MARS / 10 AVRIL / 8 MAI

### Marché campagnard

- Ambleny, Place de l'église - 9h à 12h30  
03 23 74 20 19 - ambleny.mairie@orange.fr

## DIMANCHE 27 FÉVRIER

### Randonnée "L'Hivernale" découverte de la forêt en hiver

- Villers-Cotterêts, parking de la gare de Villers-Cotterêts  
13h30 - Renseignements : A.FO.RETZ<sup>2</sup> / Ginette Colpin et  
Jean-Christophe Prevot : 06 15 75 97 93 ou 06 31 13 97 64

## SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MARS

### Chantier du château, future Cité internationale de la langue française

- Villers-Cotterêts

À l'occasion de la Semaine de la Langue française et de la Francophonie, le Centre des monuments nationaux propose une ouverture exceptionnelle à la visite des espaces patrimoniaux restaurés. Nombreuses animations culturelles, spectacles vivants, rencontres, tables-rondes avec des auteurs.

## DIMANCHE 20 MARS

### Sortie cabaret

- Ambleny, "Le petit Baltard " à Nesle - Sur réservation  
06 28 80 50 57 - comitedanimation.ambleny@orange.fr

## DIMANCHE 20 MARS

### Randonnée de l'APCV<sup>1</sup>

- La Ferté-Milon, Renseignements et réservation :  
06 08 21 25 23 ou 06 35 59 80 43 - apcvaisne@gmail.com

## DIMANCHE 27 MARS

### Repas des aînés

- Retheuil

**SAMEDI 2 AVRIL****Soirée disco**

- **Ambleny**, Salle de la Vigne-Catherine  
Entrée : 18€ - Sur réservation - 06 28 80 50 57  
comitedanimation.ambleny@orange.fr

**DIMANCHE 3 AVRIL****Brocante**

- **Retheuil**

**SAMEDI 9 AVRIL****Sortie ornithologique "Ouir et zieuter"**

- **Puiseux-en-Retz**, place de la mairie - 8h30  
Renseignements : A.FO.RETZ<sup>2</sup> / Jacques et Rodolphe Viez :  
03 44 39 50 52

**SAMEDI 23 AVRIL****Sortie "Autour de la cave du diable", guidée par l'ONF**

- **Villers-Cotterêts**, parking de la gare de Villers-Cotterêts  
14h - 06 15 75 97 93 ou 03 23 71 42 17

**DIMANCHE 24 AVRIL****Brocante annuelle**

- **Saint-Pierre Aigle**, place de l'église - Sur réservation  
03 23 55 81 15 - napieray.annie@gmail.com

**DIMANCHE 24 AVRIL****Randonnée de l'APCV<sup>1</sup>**

- **Villers-Cotterêts**, Renseignements et réservation :  
06 08 21 25 23 ou 06 35 59 80 43 - apcvaisne@gmail.com

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI****Rallye pedestre des Amis de la Forêt de Retz**

- **Villers-Cotterêts**, parking de la gare de Villers-Cotterêts  
13h30 - 03 23 71 42 17 ou 06 31 13 97 64

<sup>1</sup> APCV : Association Promotion des Chemins Verts

<sup>2</sup> A.FO.RETZ : Association des Amis de la forêt de Retz

**DIMANCHE 8 MAI****Brocante**

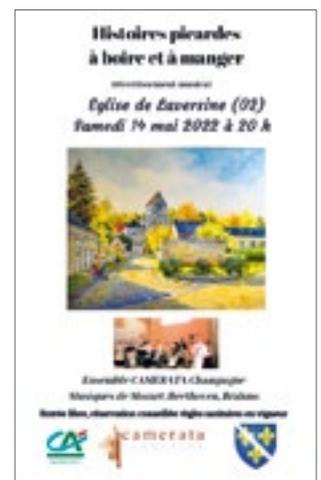
- **Fontenoy**, Rue de la Tour et rue des jardinages - À partir de 7h - 2€ le ml pour particulier - 4€ le ml pour pro - 5€ le ml pour pro + élect. - Sur réservation - 06 18 28 04 33  
comitedesfetesfontenoy@hotmail.fr

**DIMANCHE 8 MAI****Brocante**

- **Cœuvres-et-Valsery**, Place Auguste Reberot - 8h à 17h  
2€ ml - Sur réservation - 06 61 64 95 46  
aflp-coeuvres@laposte.net

**SAMEDI 14 MAI****Divertissement musical : "Histoires picardes à boire et à manger" par l'ensemble CAMERATA Champagne. Musique de Mozart, Beethoven, Brahms**

- **Laversine**, église - 20h  
sur réservation  
06 81 10 23 67  
francine.gayard@orange.fr

**DIMANCHE 15 MAI****Brocante organisée par le comité des fêtes**

- **Montigny-Lengrain**, place de la salle des fêtes / rue de Vaudrial - 6h à 18h - 1€ le mètre pour tous - sur réservation à compter du 18 avril - 06 03 93 55 04 (entre 18h et 20h)

**DIMANCHE 22 MAI****Randonnée de l'APCV<sup>1</sup>**

- **Abbaye de Vauclair**, Renseignements et réservation :  
06 08 21 25 23 ou 06 35 59 80 43  
apcvaisne@gmail.com

**SAMEDI 28 MAI****Fête du Château avec la Société des Amis du Château de Villers-Cotterêts**

- **Villers-Cotterêts**



Vue projetée de l'angle nord-est du logis royal depuis le jardin des dames  
© Olivier Weets architecte SARL, architecte en chef des monuments historiques